

compte d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada - vient d'être terminée. De son côté, Agriculture Canada va entreprendre un examen approfondi de l'aide fournie aux producteurs agricoles américains par les divers paliers de gouvernement. Un vaste programme de consultations sur ces questions est en cours, afin de veiller à ce qu'il soit bien tenu compte des vues représentatives d'un large éventail de parties, régions et branches de production intéressées. Les consultations initiales avec les provinces sont maintenant terminées. D'autres seront menées au cours des prochains mois avec les groupes d'affaires, les syndicats et d'autres parties intéressées.

1.14 Chapitre 20: Autres dispositions

A. Propriété intellectuelle

Le Canada et les États-Unis ont accepté de coopérer dans les actuelles négociations multilatérales sur la propriété intellectuelle, surtout sur la question des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (les TRIP) qui est débattue à l'Uruguay Round. Les négociations sur les TRIP se poursuivent activement, même s'il subsiste d'importantes différences. Tout résultat obtenu sur les TRIP pourrait être incorporé à l'ALE.

B. Retransmission

Le Canada a décidé de faire appliquer, en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, un droit de rémunération des titulaires de droits d'auteur pour la retransmission de signaux captés par les câblodistributeurs, et de faire appliquer le système à compter du 1er janvier 1990. Ce système, qui s'applique aux signaux canadiens et américains éloignés que retransmettent les câblodistributeurs canadiens, sera administré par la Commission du droit d'auteur. Celle-ci a reçu les propositions de divers groupes, y compris les titulaires de droits d'auteur et les câblodistributeurs canadiens et américains, propositions qu'elle examinera lorsqu'elle se penchera sur le mode de fonctionnement du système et sur l'établissement de taux appropriés. Ses audiences, commencées le 27 novembre, devraient se poursuivre jusqu'au début du printemps 1990.

Les États-Unis ont présenté une plainte, en vertu du mécanisme de règlement des différends de l'ALE, concernant la définition canadienne du signal "local" qui, à leur avis, prive de rémunération trop de signaux émanant de stations frontalières américaines. Le Canada s'est plaint des dispositions du régime américain de retransmission selon lesquelles les détenteurs canadiens de droits d'auteur sont traités différemment des détenteurs américains. Les deux affaires sont actuellement en suspens.